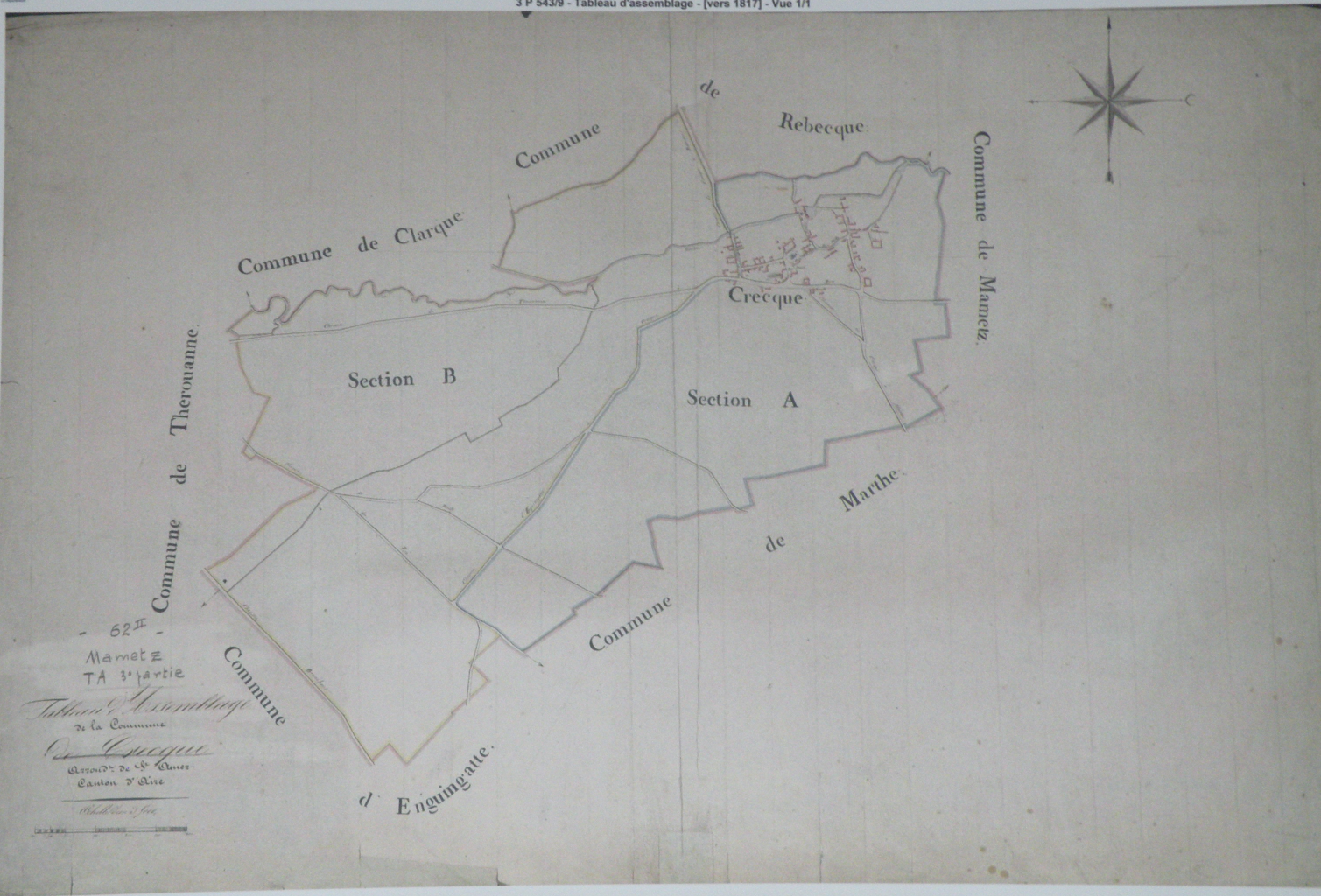


reconnut comme telle au XVII<sup>e</sup> siècle par le roi Louis XIII. Sans héritier après vingt ans de mariage, il demanda à ses sujets de faire, dans chaque paroisse, le 15 août, une procession afin d'avoir un fils. Le miracle a lieu. Louis XIV naîtra l'année suivante. En guise de reconnaissance, en 1638, le roi publie l'Édit officiel qui déclare prendre la Vierge comme protectrice et patronne du



62<sup>II</sup>

Mamez  
TA 3<sup>e</sup> partie

Tableau d'assemblage  
de la Commune

*Crecque*

Arrière de St Omer  
Canton d'Arr

Mamez 2/100